

Séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 août 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance d'ajournement

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-08-08-222

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- ~~0-3 Adoption des procès-verbaux~~
 - ~~A Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2022~~
- ~~0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet 2022~~
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2022
~~100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022~~

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
~~300-2 Opérateur de rétrocaveuse et journalier – Embauche~~
 300-3 Suivis de comité municipal en voirie
 A- Rétrocaveuse – Travaux de réparation
 B- Chemin Rivière-Gatineau Sud – Décloisonnement
 C- TECQ – Programmation des travaux

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 400-3 Site des lagunes
 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2022

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3

0-4

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-08-08-223

Sur la proposition de Steve Millar, appuyé par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022, pour un montant total de 4 475.02 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

Note au procès-verbal

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2022 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2022-08-08-224

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver un virement de crédits au montant de 75 000\$ en provenance du surplus accumulé et ce, pour des dépenses en voirie; location machinerie (02-320-00-516) 25 000\$, gravier (02-320-00-620) 25 000\$ et entretien infrastructures (02-320-00-521) 25 000\$.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2022

M.B. 2022-08-08-225

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2022 pour un montant total de 83 346.44 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2022.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de juillet 2022.

300-2

300-3 Suivis du comité municipal en voirie

A- Rétrocaveuse – Travaux de réparation

M.B. 2022-08-08-226

Considérant la résolution M.B. 2022-07-20-201, adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2022;

Considérant l'estimation du coût des réparations produite par J.R. Brisson équipement ltd;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser les travaux de réparations de la rétrocaveuse et ce, pour un montant approximatif de 2 500\$.

Adoptée à l'unanimité

B- Chemin Rivière-Gatineau Sud – Pulvérisation

M.B. 2022-08-08-227

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir des prix pour effectuer la pulvérisation de l'asphalte au début du chemin de la Rivière-Gatineau Sud. Il est de plus résolu de faire exécuter les travaux au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

C- TECQ – Programmation des travaux

M.B. 2022-08-08-228

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Marc Poirier.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

400-5 **Association de lacs**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2022**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juillet 2022 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **MRCVG - Appui
Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) -
Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais**

M.B. 2022-08-08-229

Considérant la résolution 2022-R-AG231 adoptée par le conseil des maires de la MRCVG lors de leur séance d'ajournement tenue le 21 juin 2022;

Considérant que par cette résolution le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau réitère les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité appuient la MRCVG relativement à ces démarches relatives à la couverture préhospitalière en Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

**800-2 Ville de Gracefield – Appui
Demande d'autorisation pour obtenir une succursale de la SQDC à
Gracefield**

M.B. 2022-08-08-230

Considérant la résolution 2022-07-287 adoptée par le conseil de la Ville de Gracefield lors de leur séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022;

Considérant que par cette résolution le conseil de la Ville de Gracefield demande aux différents paliers gouvernementaux l'autorisation d'avoir une succursale de la SQDC sur le territoire de la Ville de Gracefield;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité appuient la Ville de Gracefield dans ce dossier visant l'obtention d'une succursale de la SQDC sur le territoire de Gracefield.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Divers signalements pour le Grand Lac Rond
- Remerciement travaux – Couverture trou d'homme – rue du Pont

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE - AJOURNEMENT
-------------	---

M.B. 2022-08-08-231

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19h20.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière